

2009/1649 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 13 000 € A L'ASSOCIATION «MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MENIVAL» POUR UNE ANIMATION DANS LE QUARTIER JANIN ET LE SPECTACLE «COCONS» PAR LA CIE "LES TRAITEAUX DU CŒUR VOLANT" DANS LE QUARTIER MENIVAL, LES 7 ET 8 DECEMBRE 2009, DANS LE 5E ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2009 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet de spectacle aérien « Cocons » par la Cie « Les Traiteaux du cœur volant » dans le 5^e arrondissement dans le cadre de la Fête des Lumières.

L'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival » a été créée le 19 janvier 1960 et a pour principal objet d'animer des activités pour tous, d'accompagner à la citoyenneté et de développer la vie culturelle du quartier.

Pour l'édition 2009 de la Fête des Lumières, le projet de l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival » sera marqué par l'organisation du spectacle de rue « « Cocons » par la Cie « Les Traiteaux du cœur volant ». Celui-ci est un spectacle de cirque aérien en extérieur : Cocons créé en 1985 par Pascualito (directeur artistique et technique du cirque *ARCHAOS* pendant plusieurs années), la compagnie a hérité de tous les « travers » de son fondateur : gourmandise, provocation, goût immodéré pour la ferraille et le débordement baroque.

Le souhait commun des acteurs du plateau du 5^e (centre socioculturel du Point du Jour et MJC Ménival), était, cette année, de ne proposer qu'un seul lieu de spectacle dans le cadre de la Fête des Lumières.

Il y aura une avant-première du spectacle, la veille, dans les quartiers Jeunet et Janin avec un apéritif. Le jour J, la proposition est donc de rassembler les habitants de tous les secteurs sur un même lieu, une balade lumineuse les acheminant des quartiers Jeunet et Janin jusqu'à Ménival.

Le spectacle aura lieu le 8 décembre à Ménival et des extraits de spectacles seront proposés le 7 décembre 2009 dans les quartiers Sœur Janin et Jeunet.

A travers cette manifestation, l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival » répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » : elle allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, une interactivité avec les habitants du quartier et offre ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 17 750 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival », je propose de lui allouer une subvention de 13 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention de 13 000 € est allouée à l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival » pour une animation dans le quartier Janin et le spectacle « Cocons » par la Cie « Les Traiteaux du cœur volant » dans le quartier Ménival, les 7 et 8 décembre 2009, dans le 5^e arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2009.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009, programme EVENCULT, opération FDL, ligne de crédit n° 44020, fonction 024 – nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM